



# PRÉFET DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé, à la demande du ministère de l'intérieur, direction du numérique, à une enquête publique pendant 16 jours consécutifs, **du lundi 26 septembre 2022 au mardi 11 octobre 2022 inclus**, ayant pour objet la régularisation de l'institution de servitudes radio-électriques prises contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liées aux centres radio-électriques et aux faisceaux hertziens.

Mme Valérie ANGELÉ, ex-formateur en agro-alimentaire, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

L'enquête publique se déroulera dans les communes suivantes :

AIGNAN	ARMOUS-ET-CAU	AUBIET	SAINTE-MARIE
AUCH	AUJAN-MOURNEDE	AUX-AUSSAT	SAINT-MEZARD
AVERON-BERGELLE	BAJONNETTE	BARRAN	SAINT-ORENS-POUY-PETIT
BASSOUES	BEAUCAIRE	BEAUMARCHES	SAINT-PUY
BEAUPUY	BEDECHAN	BETCAVE-AGUIN	SAMARAN
BETPLAN	BEZOLLES	BEZUES-BAJON	SARAMON
BIVES	BLAZIERT	BOULAU	LA SAUVETAT
BOUZON-GELLENAVE	CADEILLAN	CASSAIGNE	SCIEURAC-ET-FLOURES
CASTELNAU-BARBARENS	CASTERA-LECTOUROIS	CASTILLON-MASSAS	SEMEZIES-CACHAN
CASTIN	CAUSSENS	CONDOM	SEMPESSERRE
COURTIES	DURAN	EAUZE	SERE
ENCAUSSE	ESCORNEBOEUF	ESPAS	SIMORRE
ESTAMPES	ESTRAMIAC	FAGET-ABBATIAL	TASQUE
GAUJAC	GAVARRET-SUR-AULOUSTE	GIMONT	TAYBOSC
GOUTZ	L'ISLE-DE-NOE	JUILLES	TERRAUBE
LAGARDE	LAGARDE-HACHAN	LAGUIAN-MAZOUS	THOUX
LAHITTE	LAMAGUERE	LANNEPAX	TIRENT-PONTEJAC
LARTIGUE	LASSERADE	LAVARDENS	TOUGET
LAVERAËT	LECTOURE	LOUBEDAT	TOURNECOUPE
MALABAT	MANCIET	MARAMBAT	TRONCENS
MARSAN	MARSOLAN	MASCARAS	VIC-FEZENSAC
MAS-D'AUVIGNON	MEILHAN	MERENS	VILLECOMTAL-SUR-ARROS
MIELAN	MIRAMONT-LATOURE	MIREPOIX	VIOZAN
MONBRUN	MONFERRAN-SAVES	MONGAUSY	SAINT-CAPRAIS
MONLEZUN	MONTAUT	MONTEGUT	AUSSOS
MONTEGUT-ARROS	MONTESQUIOU	MONTIES	MONPARDIAC
MONTIRON	PANASSAC	PELLEFIGUE	PALLANNE
PERGAIN-TAILLAC	PESSOULENS	PEYRUSSE-MASSAS	TILLAC
PIS	POUYDRAGUIN	POUYLEBON	CADEILHAN

PRECHAC	PREIGNAN	RAMOUZENS	CASTELNAU-SUR-L'AUVIGNON
RAZENGUES	REJAUMONT	ROQUEFORT	GAZAUPOUY
ROQUELAURE	ROQUELAURE-SAINT-AUBIN	ROQUEPINE	SAINT-BLANCARD
ROZES	SABAILLAN	SABAZAN	SARCOS
SADEILLAN	SAINT-CHRISTAUD	SAINTE-CHRISTIE	VALENCE-SUR-BAÏSE
SAINTE-DODE	SAINT-ELIX-D'ASTARAC	SAINT-GERMIER	

La mairie d'AUCH a été désignée siège de l'enquête publique.

Le porteur de projet est M. le ministre de l'intérieur, direction du numérique, centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17 rue du Rempart St-Etienne, 31100 TOULOUSE.

Pendant la durée de l'enquête et conformément à l'article L134-33 du code des relations entre le public et l'administration relatif aux dispositions spécifiques à la protection des intérêts de la défense ou de la sécurité nationales :

- le public intéressé pourra consulter le dossier d'enquête publique uniquement sous format numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans la mairie du lieu de sa résidence (il pourra lui être demandé un document attestant de son lieu de résidence - justificatif de domicile - et de son identité, tel que la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire).

- le public souhaitant bénéficier de prendre connaissance du dossier avec le commissaire enquêteur, devra présenter un document attestant de son lieu de résidence (justificatif de domicile) et de son identité (tel que la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire).

Pour des raisons de sécurité, aucune photo ou copie des dossiers n'est autorisée.

Les informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site internet suivant : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP – Avis d'ouverture d'enquêtes publiques).

Le public pourra formuler ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, sur le registre d'enquête publique à la mairie de AUCH et sur les registres subsidiaires dans les mairies de MIRANDE et CONDOM.

Les observations du public sur ce projet peuvent également être adressées, pendant la durée de l'enquête, par écrit par voie postale à la mairie de Auch, siège de l'enquête (Mairie – Direction des services techniques, rue Pagodéoutès – 32000 AUCH - à l'attention du commissaire enquêteur) ou par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-servitudes-radios@gers.gouv.fr](mailto:pref-servitudes-radios@gers.gouv.fr)

Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête de la commune d'AUCH, dans les meilleurs délais et tenus à la disposition du public. Tout document contrevenant à l'article L134-33 du code des relations entre le public et l'administration relatif aux dispositions spécifiques à la protection des intérêts de la défense et de la sécurité nationale, ne pourra pas être joint au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de :

LIEU DES PERMANENCES	DATES DES PERMANENCES	HEURES
Mairie d'Auch – Services techniques - rue Pagodéoutès – 32000 AUCH	lundi 26 septembre 2022	9h00 - 12h00
Mairie de Mirande - Boulevard Clémenceau - Square de l'Europe – 32300 MIRANDE	vendredi 30 septembre 2022	14h00 - 16h30
Mairie de Condom - 38 rue Jean Jaurès – 32100 CONDOM	jeudi 6 octobre 2022	14h00 - 17h00
Mairie d'Auch – Services techniques - rue Pagodéoutès – 32000 AUCH	mardi 11 octobre 2022	14h00 - 17h00

Mél. : [pref-environnement@gers.gouv.fr](mailto:pref-environnement@gers.gouv.fr)

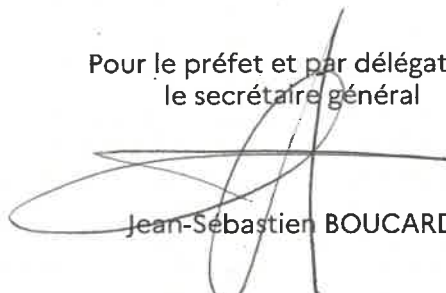
Tél : 05 62 61 44 62

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH

[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies concernées, dans les sous-préfectures de Condom et Mirande, au bureau du droit de l'environnement de la préfecture du Gers, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Gers : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques > Environnement > Opérations d'aménagement - déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres-).

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général



Jean-Sébastien BOUCARD